

## POINT PRESSE

### Prévention et lutte contre les feux de forêt

### *Mise en œuvre du système de vidéo détection et de localisation des feux d'espaces naturels*

**Rond des Forges – D13  
Forêt de Bercé / Marigné-Laillé**

**17 juillet 2020 à 10h30**

En présence de :

- Patrick DALLENNES – *Préfet de la Sarthe.*
- Dominique LE MÈNER – *Président du Conseil départemental de la Sarthe, Président du Conseil d'administration du SDIS et Député honoraire.*
- Stéphane LE FOLL – *Président de Le Mans Métropole Communauté Urbaine*
- Le Colonel Christophe BURBAUD – *Chef de Corps de Sapeurs-pompiers de la Sarthe*
- Dominique COVEMAEKER – *Maire de Marigné-Laillé*

Contact presse : Jennifer JOCHAUT / *Chargée de communication / 02.43.54.65.66 - [contact@sdis72.fr](mailto:contact@sdis72.fr)*

## Le SDIS 72 assure les secours d'urgence de plus de 560 000 habitants

Le SDIS 72, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, est un établissement public administratif.

Il exerce de nombreuses missions dont celles de la **protection des personnes, des biens et de l'environnement**. Il assure également les **secours d'urgence** aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation. Mais, il a aussi pour objectif de **prévenir et d'évaluer les risques de sécurité civile et de prendre des mesures de sauvegarde**.

Le SDIS 72 en chiffres (données au 1<sup>er</sup> janvier 2020) :

- **31 888** interventions sur l'année 2019
- **303** sapeurs-pompiers professionnels
- **2 219** sapeurs-pompiers volontaires
- **5** volontaires du Service civique
- **77** personnels administratifs et techniques
- **324** jeunes sapeurs-pompiers dont 106 filles et 218 garçons répartis dans 21 sections
- **20** cadets de la sécurité civile pour la rentrée 2019-2020 (9 au collège des Quatre Vents au Lude et 11 au collège A.J. Trouvé-Chauvel à La Suze-sur-Sarthe)
- **74** centres d'incendie et de secours
- **Plus de 500** véhicules d'interventions
- **22%** de femmes sapeurs-pompiers en Sarthe (moyenne nationale : 15%)
- **24 établissements dont 15 entreprises privées et 9 établissements publics** ou collectivités labellisés « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » au titre de l'année 2018
- **4 équipes** spécialisées : le GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Interventions en Milieu Périlleux), les plongeurs, l'équipe Sauvetage Déblaiement et la CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique et Radiologique)

Le budget est financé majoritairement par le Conseil Départemental, puis par Le Mans Métropole, et par les contributions des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale ayant la compétence incendie.

## Feux de forêt : les prévenir et s'en protéger

Contrairement aux idées reçues, la majorité des feux ont une origine humaine : parfois de la malveillance, mais très souvent de l'imprudence voire de la négligence. Afin de les prévenir et de s'en protéger, il est primordial de **faire preuve de vigilance et d'adopter des comportements responsables** pour préserver les espaces naturels comme les forêts, les champs, les zones de friche... Ainsi, la Préfecture et le SDIS de la Sarthe mettent en œuvre, dans le département, la campagne nationale de sensibilisation et de prévention du risque incendie conçue par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire et diffuse les conseils à suivre face au risque de feux de forêt.

Afin de limiter les risques, les sapeurs-pompiers rappellent les règles de bon sens :

- **Aux abords des forêts : n'allumez ni feu, ni barbecue ;**
- **Ne jetez jamais vos mégots en forêt** ou par la fenêtre de votre voiture ;
- **Ne réalisez pas de travaux avec des matériels provoquant des étincelles** (disqueuse, soudure, meuleuse...) les jours de fort risque d'incendie (vent, température élevée et sécheresse) ;
- **Ne stockez pas vos combustibles contre votre maison** (bois, fuel, réserve de gaz, solvants...) ;
- **Pensez à régulièrement débroussailler votre terrain** permettant de faciliter le travail des sapeurs-pompiers en cas d'incendie (détail des obligations dans le code forestier) ;
- **Il est interdit l'incinération de déchets verts** en toute saison et à toute distance des massifs forestiers.

Au niveau départemental, l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2018 vient fixer le caractère obligatoire de ces mesures et complète le Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, **contactez dans les plus brefs délais** les sapeurs-pompiers (le 18 ou le 112) en essayant de **localiser le feu avec le plus de précision possible**.

**Plus de 50%**  
des départs de feux  
pourraient être évités en  
appliquant les bons gestes  
au quotidien

(Source : Ministère de la Transition  
écologique et Solidaire)



## Un risque incendie de plus en plus élevé

Le département de la Sarthe est le plus boisé de la Région Pays de la Loire avec **117 000 hectares boisés soit 18,9% de la superficie départementale**. De nombreuses forêts domaniales, communales ou privées sont réparties sur l'ensemble du département. Les forêts de Sarthe sont composées au **2/3 de feuillus** (en majorité des châtaigniers et des chênes) et de **1/3 de résineux** (en majorité des pins maritimes, les pins laricio, les pins sylvestres, sapins...).

Les feux de végétation (forêts, bois, broussailles, récoltes, herbes sèches) représentent **14 % de l'activité incendie** du SDIS 72. Ainsi, sur l'année 2019, les sapeurs-pompiers de la Sarthe sont intervenus sur **99 feux de forêt** et **587 feux de récoltes ou de broussailles**, soit un total de **210 hectares** de végétation brûlée.

Depuis ces 10 dernières années, le département a connu certains feux très significatifs, notamment :

- **20 avril 2011** : feu de forêt à Saint Jean de la Motte – 50 ha de résineux brûlés.
- **15 avril 2014** : trois feux simultanés ont touché les communes de Parigné l'Evêque et Marigné Laillé - ils ont respectivement parcouru des surfaces résineuses de 10 ha, 46 ha et 143 ha ; 224 sapeurs-pompiers ont été engagés au plus fort de la mobilisation.
- **10 juillet 2015** : un feu a parcouru 105 ha de résineux sur les communes de Téloché, Mulsanne et Raudin ; 191 sapeurs-pompiers ont été engagés au plus fort de la mobilisation.

De plus, le **25 juillet 2019**, alors que le département de la Sarthe était placé par Météo France en vigilance orange pour Canicule, **353 sapeurs-pompiers** du SDIS 72 ont été mobilisés sur **25 incendies d'espaces naturels dont 5 feux de forêts**. 50 camions citernes feux de forêt (CCFM) sur 52 mobilisables dans le département ont été engagés.

L'analyse de ces retours d'expérience confirme **l'exposition du département de la Sarthe au risque « feux de forêt »**. Cette sensibilité est susceptible de s'accroître dans les années à venir avec les effets du changement climatique. En effet, **les météorologues s'attendent à ce que certains événements météorologiques, telles les canicules, deviennent plus fréquents, plus répandus ou plus violents**. Il est également probable que la saison des incendies de forêts s'allonge dans l'année (passant de 3 à 6 mois), en raison notamment d'étés globalement plus chauds et plus secs. **Les incendies devraient donc être plus intenses et plus rapides compte tenu des sécheresses accrues**.

**Les feux de forêts ont un impact majeur sur les espaces naturels** en détruisant tout ou partie des animaux et végétaux sur son passage (plusieurs dizaines d'années sont parfois nécessaires pour réinstaller durablement un peuplement forestier). C'est pourquoi, il est indispensable pour le département de **renforcer sa stratégie de défense contre les incendies de forêts** par un système de prévention et de lutte efficace, avec pour objectif, une détection précoce des incendies et une prise en charge rapide.



**50%** des forêts  
métropolitaines soumises au  
risque incendie élevé dès 2050

(Source : Mission interministérielle Changement climatique  
et extension des zones sensibles aux feux de forêts)

## Un système de vidéo détection déployé en Sarthe

Face à cette situation, le 3 septembre 2019, un accord de principe a été conclu entre le **Préfet de la Sarthe**, le **Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe** et le **Président de Le Mans Métropole Communauté Urbaine**, afin d'étudier la mise en œuvre d'un système de vidéo détection et de localisation des feux d'espaces naturels.

Ce projet a pour objet de **détecter et localiser précocement les départs de feux** dans les massifs forestiers à risques du département de la Sarthe, en disposant d'une surveillance des forêts à l'année 24h/24.

Il s'articule donc autour de 4 grands axes :

- **La détection et la localisation** des départs de feu.
- **La transmission d'alerte et d'images** de ces événements.
- La possibilité d'**assurer à distance une levée de doute** par un opérateur.
- **Un gain de temps** dans l'engagement des moyens de lutte.

Ainsi, un **réseau automatisé de surveillance** sera installé sur **16 points hauts** (7 châteaux d'eau et 9 pylônes) judicieusement répartis en fonction des zones forestières à surveiller. Ces matériels permettront de **visualiser en temps réel**, au Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) et au Centre de secours principal Le Mans Degré, les départs de feux et leurs évolutions (capture et traitement par comparaison d'images en référence à la situation dite « normale ») via le réseau fibre optique de Sarthe Numérique. Un opérateur sera **dédié en permanence** à l'exploitation du système, et pourra alors **adapter l'engagement de moyens** en fonction des observations réalisées.

Cette nouvelle technologie permet donc de **renforcer l'action des sapeurs-pompiers présents sur le terrain** et de **compléter leur stratégie de lutte contre les feux de forêt**, grâce à un système de vidéo-surveillance à haut débit.

### Infos utiles

La mise en œuvre est prévue à compter de **Mars 2021**.

Le montant d'investissement du projet est estimé à **1 200 000 € HT** avec prise en charge à **60% par le Département de la Sarthe** et à **40% par Le Mans Métropole**

